

# Dans un monde en crise, l'Europe peut-elle s'affirmer par ses « valeurs » ?



DÉMOCRATIE & INSTITUTIONS

DÉCRYPTAGE  
JUIN 2026

## • Introduction

Le « réveil géopolitique de l'Europe »<sup>1</sup> face aux chocs de souveraineté<sup>2</sup> ces dernières années a conduit à une affirmation dominante selon laquelle il faudrait parler désormais le langage réaliste des intérêts et de la puissance plutôt que celui jugé idéaliste voire irénique des valeurs. Or, doit-on céder aussi facilement à l'air du temps et dissocier ces deux registres ? Si, à l'évidence, l'Europe doit mettre en œuvre une « transition géopolitique »<sup>3</sup>, celle-ci ne doit pas conduire les Européens à sacrifier leur héritage et les « valeurs » qui en découlent.

Dans son discours récent de réception du prix Charlemagne, Mario Draghi affirme que « sous la pression de ces dernières années, les Européens se rappellent des

valeurs qu'ils avaient commencé à tenir pour acquises : la solidarité, la démocratie, l'État de droit, la protection des minorités. Elles sont l'héritage de l'Europe d'après-guerre. Et elles redeviennent visibles parce qu'elles sont mises à l'épreuve. Cette prise de conscience est plus puissante que n'importe quel programme politique, car elle donne aux Européens une raison d'agir. Et les citoyens savent déjà clairement quelle direction l'Europe doit prendre : neuf personnes sur dix interrogées par l'Eurobaromètre souhaitent que l'Union agisse avec plus d'unité ; les trois quarts souhaitent qu'elle dispose de plus de ressources pour relever les défis à venir »<sup>4</sup>.

Un système de valeurs est indispensable pour faire société et souder une communauté politique, un collectif, en particulier face aux menaces extérieures. L'UE et ses citoyens

**Thierry Chopin**, professeur associé à Sorbonne Université, conseiller de l'Institut Jacques Delors

*Ce texte est issu d'une conférence-débat coorganisée par l'Institut Jacques Delors et le bureau du Parlement européen en France qui a eu lieu à Europa Expérience à Paris le 19 mai 2026.*

- 1 Luuk van Middelaar, *Le réveil géopolitique de l'Europe*, Collège de France Editions, 2022.
- 2 Crise de la zone euro, crise migratoire, Brexit, crise sanitaire, crise énergétique, guerre en Ukraine, etc.
- 3 Florian Louis, « La transition géopolitique européenne », *Le Grand Continent*, septembre 2022 - <https://legrandcontinent.eu/fr/2022/09/01/la-transition-geopolitique-europeenne/>
- 4 Speech by Mario Draghi at the Charlemagne Prize ceremony in Aachen, Germany, 14 May 2026 - <https://www.karlspreis.de/files/docs/Reden%20bei%20Verleihung/2026%20Mario%20Draghi%20English.pdf>

sont pris pour cible non seulement sur le front sécuritaire et économique mais aussi sur le front idéologique sur fond d'attaque contre les « valeurs » de nos démocraties libérales et de nos économies ouvertes<sup>5</sup>. Ces « valeurs » sont en effet aujourd'hui mises en cause en Europe, et ailleurs, non seulement sous la pression notamment des forces politiques national-populistes et extrémistes mais aussi à l'extérieur de l'Union européenne, dans un contexte d'affirmation des régimes autoritaires, dictatoriaux et totalitaires à travers le monde. Ces divers défis internes et externes offrent ainsi une opportunité démocratique en ce qu'ils nous forcent à défendre les « valeurs » propres aux Européens.

## I. L'Union européenne : une communauté de destin fondée sur des « valeurs » communes à défendre

Le débat sur les « valeurs européennes » est souvent affecté par la confusion entre trois dimensions : (i) juridique et (ii) politique d'un côté et (iii) sociétale de l'autre. Cette confusion produit des effets pervers et nuit à la clarté du débat sur le sujet. Comme l'avait noté Jacques Delors : « Le combat [sur les valeurs] n'est pas d'une grande clarté, car il prend parfois les habits d'un conflit entre les modernistes et les passésistes »<sup>6</sup>. Il faut ainsi clarifier les termes de ce débat et distinguer entre trois dimensions différentes de ces valeurs mêlées parfois abusivement au combat pour la défense des valeurs de l'État de droit et de la démocratie libérale tant sur le plan interne que sur le plan externe<sup>7</sup> :

- Sur le plan juridique, d'une part, l'État de droit *stricto sensu*<sup>8</sup> : légalité ; interdiction de l'arbitraire du pouvoir exécutif ; juridictions indépendantes et impartiales ; contrôle juridictionnel effectif y compris du respect des droits fondamentaux ; égalité devant

la loi. D'autre part, et plus généralement, les dispositions de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne instaurant des obligations claires précises et inconditionnelles (au sens de la jurisprudence européenne) qui incombent aux États membres. Ces éléments sont non négociables et font notamment l'objet d'une jurisprudence détaillée de la Cour de Justice de l'Union européenne (on n'est donc pas ici uniquement dans le champ politique mais aussi juridique).

- Les « valeurs » politiques (qu'il conviendrait de qualifier plutôt de « principes »), fondamentales de l'Union européenne telles qu'elles sont précisées dans l'article 2 du TUE et qui comprennent les exigences de l'État de droit mais qui ne s'y réduisent pas : « respect de la dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, État de droit et respect des droits de l'Homme y compris des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Ces principes sont également non négociables mais beaucoup plus larges ; la mesure dans laquelle ils peuvent faire l'objet de mobilisation autonome devant une juridiction est ainsi restreinte par la jurisprudence européenne aux situations manifestant « des violations manifestes et particulièrement graves d'une ou de plusieurs des valeurs communes aux États membres, de telles violations étant incompatibles avec l'identité même de l'Union en tant qu'ordre juridique commun d'une société caractérisée par le pluralisme » (CJUE, 21 avril 2026, Commission c. Hongrie, C-769/22, para. 551). A cet égard, une violation d'un ou plusieurs éléments de l'État de droit *stricto sensu* ou d'un article précis de la

5 Cf. National Security Strategy of the United States of America, November 2025 - <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2025/12/2025-National-Security-Strategy.pdf>

6 Jacques Delors, « Dissertation sur les valeurs », conférence mondiale quadriennale des abbés bénédictins, San Anselmo, Rome, 8 septembre 2000, in *Relire Delors. Discours de Jacques Delors depuis 1996*, Institut Jacques Delors, 2021, p. 102.

7 Thierry Chopin et Lukas Macek, « Les valeurs européennes. Un débat à clarifier pour un combat à mener », Policy paper n°275, Institut Jacques Delors, avril 2022.

8 Voir Communication de la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil, « Un nouveau cadre pour renforcer l'État de droit », COM (2014) 158 final, p. 4.

Charte est un « indice » de telles violations manifestes mais n'est pas suffisante à elle seule pour les caractériser. Juridiquement, la sanction autonome d'une violation de l'article 2 du TUE est possible mais est réservée à des cas de défi explicite et particulièrement grave aux fondements de l'appartenance commune à l'ordre juridique européen. Le registre de la violation d'une obligation juridique découlant de l'article 2 du TUE est donc atteint lorsque le comportement d'un Etat membre témoigne d'une volonté assumée de se mettre au banc des États membres de l'Union, comme l'illustre le fait que la jurisprudence fonde une telle violation sur une lecture combinée des articles 2 et 49 du TUE (ce dernier rappelant que le respect des valeurs de l'article 2 du TUE est nécessaire pour adhérer à l'Union).<sup>9</sup> Le caractère exceptionnel de la potentielle sanction autonome de la violation de ces principes en comparaison avec les éléments de l'Etat de droit stricto sensu est cependant sans préjudice de leur importance politique.<sup>10</sup> Les principes politiques de l'article 2 du TUE sont ainsi fréquemment invoquées par les responsables politiques européens tout particulièrement dans le cadre du conflit ukrainien pour se distinguer de la Russie<sup>11</sup>. Même les mouvements politiques hostiles à l'intégration européenne ne font pas explicitement le choix d'une opposition frontale à ces principes et au contenu de l'article 2 du TUE et leur discours consiste bien davantage à affirmer que l'Union européenne s'est dévoyée et devrait être plus respectueuse des nations qu'à criti-

quer ouvertement les principes de l'article 2 du TUE, même s'ils peuvent être indirectement mis en cause à cette occasion.<sup>12</sup>

- Ce qui relève enfin du débat politique légitime dans telle ou telle société nationale y compris sur le registre des valeurs « sociétales » à l'instar du récent débat sur la fin de vie en France. L'UE laisse de ce point de vue là une large marge de manœuvre aux États membres dans la mesure où les spécificités nationales ne sont pas mobilisées pour faire obstacle à un acquis fondamental européen<sup>13</sup>.

Ici, les « valeurs européennes » dont il est question sont les « principes » politiques et juridiques (les deux premières dimensions mentionnées ci-dessus) issus du libéralisme politique, telles qu'ils ont été développés au cours de l'histoire de l'Europe et affirmés depuis les Lumières. Ces principes sont placés au fondement de la construction européenne : libertés fondamentales, respect de la dignité de la personne, égalité de tous devant la loi, État de droit, démocratie représentative<sup>14</sup>, etc. L'expérience historique des peuples européens suite aux tragédies du XXe siècle a forgé un consensus sur ces principes ; ces derniers trouvent une incarnation dans le projet politique de l'intégration européenne qui prend la forme d'une communauté de droit et de « principes » politiques.

La conséquence est que l'UE n'est pas seulement une simple alliance entre États souverains qui ne peut pas apporter la garantie de la permanence de la paix établie.

<sup>9</sup> Je tiens à remercier Jean-Baptiste Roche pour m'avoir fait bénéficier de ses lumières sur ce point.

<sup>10</sup> Il convient de noter que certains travaux juridiques insistent sur le fait que la « valeur démocratie n'est pas seulement une simple proclamation politique dénuée de portée juridique » et que « l'article 2 TUE ne constitue pas une simple énonciation d'orientations ou d'intentions de nature politique, mais contient des valeurs qui relèvent [...] de l'identité même de l'Union en tant qu'ordre juridique commun, valeurs qui sont concrétisées dans des principes contenant des obligations juridiquement contraignantes pour les États membres », in Sébastien Platon, « La démocratie illibérale en droit de l'Union européenne. La question de l'activation juridictionnelle des valeurs de l'Union », in V. Barbé, B.-L. Combrade et C.-E. Sénac (dir.), *La démocratie illibérale en droit constitutionnel*, Bruxelles, Bruylant, 2023, p. 107-134.

<sup>11</sup> Voir sur ce point Thierry Chopin et Auguste Naïm, « les valeurs européennes à l'épreuve de la guerre en Ukraine », Institut Jacques Delors, mai 2023.

<sup>12</sup> Par exemple, comme le faisait Viktor Orban, en ciblant les questions sociétales controversées.

<sup>13</sup> Voir par exemple l'équilibre trouvé par la Cour de Justice de l'Union européenne dans l'arrêt *Coman et Hamilton* : la Roumanie est libre de ne pas reconnaître les mariages homosexuels mais elle ne peut s'opposer à la liberté de circulation acquise par un individu du fait d'un mariage homosexuel validement prononcé dans un autre État membre.

<sup>14</sup> L'article 10 du TUE affirme à ce sujet que « le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative ».

Si tel était le cas, l'UE serait simplement une entité intergouvernementale et nous n'aurions pas été aussi loin dans l'intégration au point de non seulement l'inscrire dans des traités qui priment sur le droit national mais aussi de créer des institutions supranationales dont le mandat clair est d'en garantir l'effectivité<sup>15</sup>. Ce sont des causes historiques, politiques et géopolitiques qui réunissent les États et les citoyens de l'Union européenne. C'est là que se trouve d'ailleurs la « valeur » fondatrice de l'Europe : l'union a d'abord fait la paix et ancré la démocratie avant de faire la force. Autrement dit, la valeur fondatrice de l'Europe réside dans la nécessité de rester unis, c'est-à-dire unis géopolitiquement, et de se protéger du retour à la tentation autoritaire voire totalitaire. Les Européens se sentent Européens parce qu'ils savent que leurs histoires (passées et futures) sont indissociables et qu'ils constituent une communauté de destin.

Pour rendre compte de ce que cela signifie fondamentalement, il peut être utile de revenir aux analyses de Raymond Aron sur l'unification européenne et l'enjeu de la défense. Pour lui, la question de la défense du territoire d'une communauté politique est liée à celle de ses valeurs constitutives et la condition de possibilité d'une « communauté de défense européenne », « c'est qu'(elle) s'accompagne d'une communauté politique et morale » ; plus concrètement, cela signifie encore que, « si l'on créait progressivement dans la communauté politique européenne un sentiment tel que le territoire de l'un se confonde avec le territoire de l'autre, et si l'intégration des forces classiques atteignait un degré tel que toute agression contre, disons, la République fédérale d'Allemagne en vienne nécessairement à être considérée par la France et la Grande-Bretagne comme une agression contre leurs propres forces, dans cette hypothèse alors la communauté européenne de défense cesserait d'être une fiction et pourrait atteindre à l'efficacité (...).

Cette difficulté, à mon avis, n'équivaut pas à l'impossibilité ; elle signifie simplement que, pour parvenir à créer une communauté militaire de défense européenne, il faudrait créer en même temps le sens d'une communauté politique et morale perçue comme telle à la fois par les Européens et par l'adversaire potentiel »<sup>16</sup>.

Répondre à la bataille idéologique actuelle sur les « valeurs »<sup>17</sup> et à l'offensive sur la « civilisation »<sup>18</sup> lancée contre l'Union européenne et ses États membres suppose ainsi de reconnaître et de réaffirmer sans aucune ambiguïté les principes au fondement de l'identité (géo)politique de l'Europe<sup>19</sup>.

## **II • Les Européens face à la révolution des relations internationales. Puissance et sentiment d'appartenance**

Toute réflexion stratégique sur la réponse européenne à la situation critique dans laquelle nous sommes plongés, tant sur le plan de l'attaque contre nos intérêts mais aussi contre nos « valeurs », doit d'abord reposer sur une claire compréhension de la révolution des relations internationales actuellement en cours.

L'un des éléments clés des nouvelles relations internationales réside dans l'affirmation dominante d'une logique oligarchique autoritaire et illibérale. Alors que les États-Unis se voulaient l'exemple du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple – conformément à la vision d'Abraham Lincoln –, ils sont désormais le théâtre d'un gouvernement de quelques milliardaires pour eux-mêmes, s'appuyant sur leur pouvoir médiatique, financier et désormais exécutif contre les oppositions domestiques. Ils rejoignent ainsi la pratique du pouvoir à l'œuvre en Russie (concentrant le pouvoir économique et politique dans les mains

15 Thierry Chopin et Jean-Baptiste Roche, « En finir avec le mythe d'une union politique sans primauté juridique », *Le Grand Continent*, novembre 2021.

16 Raymond Aron, « Défense nationale et unification européenne », conférence prononcée le 1<sup>er</sup> décembre 1969 à l'IHEDN ; publiée dans *Commentaire*, n°184, hiver 2023.

17 Luuk van Middelaar, « Avec Trump, l'Europe encaisse une attaque idéologique de la part de son protecteur historique », *Le Monde*, 30 janvier 2026.

18 Voir par exemple le discours du secrétaire d'État américain Marco Rubio à la Conférence de Munich sur la sécurité le 14 février 2026.

19 Thierry Chopin et Céline Spector, « Que faire du concept de civilisation » ?, *Esprit*, avril 2026.

de Poutine et de ses proches) et en Chine (autour du parti communiste chinois).

Si une telle logique n'est pas inédite, comme l'a montré la situation de l'entre-deux-guerres, ce qui est nouveau aujourd'hui réside dans les moyens dont disposent ces nouvelles oligarchies illibérales. De tels moyens leur donnent la capacité de reconfigurer les rapports de force vis-à-vis desquels l'UE et ses États membres se retrouvent très isolés et dans une position de forte vulnérabilité compte tenu du poids démographique, économique et de la puissance militaire représentés par cette « alliance » - même non formalisée - des oligarchies autoritaires et illibérales constituées autour des orbites américaine, chinoise et russe.

Cette « alliance » contre nature trouve son point de convergence dans l'attaque contre ce qu'incarne l'UE : une communauté de destin reposant sur les principes politiques et juridiques au fondement d'un ordre démocratique et libéral constitutionnel qui protège les libertés et qui repose sur la règle de droit, la séparation et l'équilibre des pouvoirs. Un nouveau régime de la politique internationale est ainsi en train d'émerger avec le passage d'une dynamique politique qui reposait sur l'opposition entre démocraties libérales et régimes autoritaires à un ordre international désormais dominé par le double clivage entre oligarchies et non-oligarchies sur le plan politique, d'un côté, et entre économie sociale de marché et capitalisme illibéral, de l'autre.

Dans un tel contexte, l'UE et ses États membres se retrouvent dans un rapport du faible au fort. Pour résister, les Européens doivent maintenir leur cohésion et leur unité autour des « valeurs » et principes politiques au fondement de l'UE. Sur le plan interne, la stabilité d'un ordre politico-juridique composé d'États, qui ont décidé librement et souverainement de s'associer dans une Union plus large pour exclure durablement tout risque de conflit entre eux, suppose un degré d'homogénéité politique minimal qui implique à son tour un consensus sur

ces principes politiques communs, lequel ne saurait tolérer aucune différenciation possible. Sur le plan externe, ce degré d'« homogénéité politique » est également une condition indispensable pour garantir à l'Union une capacité d'action collective pour faire face aux défis géopolitiques externes et se défendre.

Ce lien entre le thème de la cohésion autour des principes politico-juridiques de l'UE et les enjeux géopolitiques de « puissance » est essentiel. Dans cette perspective, il faut affirmer avec beaucoup plus de force ce lien entre les deux dimensions et il paraît assez clair dans ce contexte que « l'ambition de renouveau conceptuel que porte la souveraineté européenne devra être mise en perspective avec la vision constitutionnelle de l'Union (...) le lien assez vaguement esquissé (...) entre souveraineté européenne et valeurs devra sans doute être affermi et précisé. En effet, la souveraineté-puissance est formellement dissociée des exigences tenant à l'appartenance. Or, il ressort très nettement de la jurisprudence récente, notamment dans l'édifice jurisprudentiel afférent à l'État de droit, que les différents impératifs qui découlent de celui-ci, de même que l'affirmation des valeurs comme « fondement même de l'Union et de son ordre juridique »<sup>20</sup>, constituent désormais le socle du lien d'appartenance des États à l'Union »<sup>21</sup>. Pour le dire autrement, « la projection externe d'une souveraineté européenne vis-à-vis de puissances telles que la Russie ou la Chine n'aura véritablement de sens que si l'exercice de cette souveraineté permet de défendre et de faire prévaloir les valeurs qui contribuent à l'identité même de l'ordre juridique de l'Union » et la guerre en Ukraine « pourrait s'avérer être un catalyseur majeur et accélérer la dimension externe de la souveraineté européenne, notamment sous l'angle de capacités de défense commune »<sup>22</sup>.

La « puissance » européenne est ainsi indissociable du sentiment d'« appartenance » lié au respect des principes politiques et juridiques qui fondent l'existence de l'Union et

<sup>20</sup> CJUE, ass. Plén., 16 février 2022, *Hongrie et Pologne c/ Parlement et Conseil*, aff. C-156/21, préc.

<sup>21</sup> Stéphane de La Rosa, « La souveraineté européenne : du discours au concept ? », in Beligh Nabli (dir.), *L'État intégré, un nouveau type d'État européen. Le cas de la France*, Bruxelles, Bruylant, 2022, p. 64.

<sup>22</sup> Ibid.

l'identité (géo)politique des Européens face aux menaces extérieures<sup>23</sup>. Pour l'emporter, les Européens doivent maintenir leur cohésion et leur unité autour de ces principes. Et ils doivent montrer qu'ils sont une force géopolitique qui se fait respecter, qui a de nombreux alliés<sup>24</sup>, et qui soutient ceux qui veulent suivre sa voie. En outre, si l'Union européenne devient le point de ralliement des démocraties libérales et des économies ouvertes, si son soutien à l'Ukraine reste suffisamment fort même dans l'adversité et si les États membres se dotent des moyens de se protéger efficacement et de façon solidaire contre un envahisseur potentiel, alors cela créera un lien suffisamment solide entre les États membres pour qu'un consensus sur ces principes soit renforcé, du moins, pour qu'un dissensus partiel ne mette pas en danger tout l'édifice. L'Union européenne pourra alors non seulement protéger sa souveraineté mais aussi renforcer son identité collective.

Sur le registre géopolitique, la centralité des défis régaliens aujourd'hui renvoie à la question des frontières et de l'identité de l'UE car les aborder permet généralement d'identifier un dedans et un dehors. Or l'identification d'un dehors peut permettre de renforcer la cohésion interne. La dynamique consécutive aux réponses apportées aux « chocs de souveraineté » depuis 10 ans (Brexit, crise sanitaire, guerre en Ukraine, etc.) l'illustre d'ailleurs : le fait que Européens aient à apporter des réponses communes et solidaires à des défis externes tend à les unir. En outre, les enquêtes d'opinion suggèrent que les opinions publiques sont devenues

plus favorables à la participation à cette Union comme échelle de puissance publique pertinente pour faire front commun face aux menaces extérieures dans un monde instable et conflictuel<sup>25</sup>. Dans cette perspective tout se passe comme si les opinions publiques en Europe, malgré des formes diverses d'euro-scepticisme plus ou moins fort et variable selon les États membres, étaient en avance sur leurs dirigeants politiques.

L'examen de la société américaine est intéressant pour conclure : il s'agit d'un peuple en réalité très divisé, et même polarisé, sur la question des valeurs ; mais son unité n'en a pas moins été solide jusqu'à une date récente, car elle a prouvé sa capacité de jouer un rôle majeur dans les relations extérieures. Il y avait jusqu'ici un accord de principe sur la forme du régime politique avec des désaccords profonds sur les valeurs que ce régime doit défendre mais sans que ces discussions, voire ces dissensions, ne remettent en cause l'édifice global, à nouveau jusqu'à une date récente en tout cas ... C'est ce qu'il faudrait accomplir en Europe. Bien sûr, le cas américain est très différent du cas européen mais l'évolution des discours des extrêmes (qui passent de la promotion de la fin de l'UE à la promotion de leur propre vision de l'UE) semble constituer un premier indice de la possibilité d'en arriver au même résultat au sein de l'UE si un moment fondateur suffisamment fort permettait de justifier définitivement l'idée que l'Union constitue la bonne solution. La conflictualité du monde et l'attaque contre nos « valeurs » ne pourrait-elle pas être ce « moment fondateur » pour les Européens ?

<sup>23</sup> Sur le lien entre enjeux de « puissance » et d'« appartenance », voir Thierry Chopin (dir.), *Une Europe pour aujourd'hui et pour demain. Souveraineté, solidarités, identité commune*, La documentation française, 2022.

<sup>24</sup> Voir Mark Carney, Premier ministre du Canada, « Bâtir quelque chose de meilleur », discours prononcé au Forum économique mondial à Davos, 20 janvier 2026.

<sup>25</sup> Voir l'enquête Eurobaromètre standard 105, printemps 2026 ; v. aussi Europeans No Longer Rely on US for Security: ECFR Poll 2026.

Directrice de la publication : Sylvie Matelly • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • Mise en pages : Marjolaine Bergonnier • © Notre Europe - Institut Jacques Delors

#### Institut Jacques Delors

Penser l'Europe • Thinking Europe • Europa Denken  
18 rue de Londres 75009 Paris, France • [www.delorsinstitute.eu](http://www.delorsinstitute.eu)  
T +33 (0)1 44 58 97 97 • [info@delorsinstitute.eu](mailto:info@delorsinstitute.eu)

L'Institut Jacques Delors est une entité de  
la Fondation Jacques Delors Friends of Europe

